



Décisions définitives concernant le matériel FIS & Swiss-Ski pour la saison 2011/2012

DAMES et JUNIORS (92-96)

Les hauteurs

Ski-plaques-fixation	WC/EC/FIS	max. 50 mm
semelle chaussures	WC/EC/FIS	max. 43 mm

Largeur du ski

descente	WC/EC/FIS	min. 67 mm
Super-G	WC/EC/FIS	min. 65 mm
slalom géant	WC/EC/FIS	min. 65 mm
slalom	WC/EC/FIS	min. 63 mm

Longueur du ski

descente	WC/EC	min. 210 cm
	FIS/ENL	min. 210 cm -5cm tolérance
Super-G	WC/EC	min. 200 cm
	FIS/ENL	min. 200 cm -5cm tolérance
slalom géant	WC/EC	min. 180 cm
	FIS/ENL	min. 180 cm -5cm tolérance
slalom	WC/EC/FIS	min. 155 cm

Rayon du ski

descente	WC/EC/FIS	min. 45 m (-1 m)
Super-G	WC/EC/FIS	min. 33 m
slalom géant	WC/EC/FIS	min. 23 m

HOMMES et JUNIORS (92-96)

Les hauteurs

Ski-plaques-fixation	WC/EC/FIS	max. 50 mm
semelle chaussures	WC/EC/FIS	max. 43 mm

Largeur du ski

descente	WC/EC/FIS	min. 67 mm
Super-G	WC/EC/FIS	min. 65 mm
slalom géant	WC/EC/FIS	min. 65 mm
slalom	WC/EC/FIS	min. 63 mm

Longueur du ski

descente	WC/EC	min. 215 cm
	FIS/ENL	min. 215 cm -5cm tolérance
Super-G	WC/EC	min. 205 cm
	FIS/ENL	min. 205 cm -5cm tolérance
slalom géant	WC/EC	min. 185 cm
	FIS/ENL	min. 185 cm -5cm tolérance
slalom	WC/EC/FIS	min. 165 cm
	JunI pour FIS et ENL	min. 165 cm - 10cm tolérance

Rayon du ski

descente	WC/EC/FIS	min. 45 m (-1 m)
Super-G	WC/EC/FIS	min. 33 m
slalom géant	WC/EC/FIS	min. 27 m

DAMES MASTERS

Les hauteurs

Ski-plaques-fixation		max. 50 mm
semelle chaussures		max. 45 mm

Longueur du ski

slalom	(Recommandation)	min. 155 cm
Super-G		min. 180 cm sans tolérance
slalom géant	(Recommandation)	min. 180 cm -5cm tolérance

Pas de restrictions pour des femmes de plus de 55 ans

Rayon du ski

slalom géant	(Recommandation)	min. 21 m
Super-G	(Recommandation)	min. 21 m

Les skis de slalom géant peuvent être utilisés en Super-G

HOMMES MASTERS

Les hauteurs

Ski-plaques-fixation		max. 50 mm
semelle chaussures		max. 45 mm

Longueur du ski

slalom	(Recommandation)	min. 165 cm
Super-G		min. 185 cm sans tolérance
slalom géant	(Recommandation)	min. 185 cm -5cm tolérance

Pas de restrictions pour des hommes de plus de 65 ans

Rayon du ski

slalom géant	(Recommandation)	min. 21 m
Super-G	(Recommandation)	min. 21 m

Les skis de slalom géant peuvent être utilisés en Super-G

OJ I (1999 - 2000)

Les hauteurs

Ski-plaque-fixation	SL/GS/SG/SC	max. 50 mm
semelle chaussures		max. 43 mm

Largeur du ski

largeur minimum		60 mm sans tolérance
-----------------	--	----------------------

Longueur du ski

Ski		min. 120 cm (international min. 130 cm)
-----	--	--

Rayon du ski

Swiss-Ski/recommandation (nationale)	GS 14 m minimum
FIS règle (internationale)	GS 14 m minimum

OJ II (97 - 98)

Les hauteurs

Ski-plaque-fixation	SL/GS/SG/SC	max. 50 mm
semelle chaussures		max. 43 mm

Largeur du ski

largeur minimum		60 mm sans tolérance
-----------------	--	----------------------

Longueur du ski

Ski SL/GS		min. 130 cm
Ski SG		min. 175 cm

Rayon du ski

Swiss-Ski/recommandation (nationale)	GS 17 m minimum
Swiss-Ski/recommandation (nationale)	SG 27 m minimum
FIS règle (internationale)	GS 17 m minimum
FIS règle (internationale)	SG 27 m minimum

Extraits des Spécifications équipement de compétition de la FIS. Valables en tous points pour Swiss-Ski

Structure du protège dos

Le protège dos doit épouser la courbure du rachis en posture verticale et être posé à plat sur le corps. Le bord supérieur du protège dos doit se situer dans la zone vertébrale et ne pas dépasser la septième vertèbre cervicale (C7), moyennant une sangle ventrale. L'épaisseur maximale doit se situer dans la partie médiane et ne doit pas être supérieure à 45 mm; l'épaisseur est à diminuer vers les bords du protège dos. Toute modification pour améliorer les qualités aérodynamiques est interdite. Le protège dos doit être porté exclusivement sous la combinaison de course.

Casque de protection pour épreuves de vitesse (DH und SG)

Le casque de protection porté lors d'épreuves de vitesse doit correspondre à la norme EN 1077 Class A. Le fabricant devra apposer un signet de façon visible, à l'extérieur du casque avec la mention *DH/SG approved* (ou similaire).

Ces règles annulent et remplacent les anciennes décisions

Dernières modifications en accord avec la Conférence de la FIS, le 07.10.2011 à Zurich

Muri, le 10 octobre 2011